

FONDATION D'ENTREPRISE BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

76-78, avenue de France

75204 PARIS Cedex 13

EUROS

CHARGES	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	PRODUITS
CHARGES D'EXPLOITATION				PRODUITS D'EXPLOITATION
AUTRES CHARGES EXTERNES				AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
Frais juridique	1 440,00 €	1 008,00 €	812,00 €	Contribution annuelle reçue
Commissaire aux comptes	2 760,00 €	2 820,00 €	2 460,00 €	
Communication et Animation	41 611,94 €	3 876,00 €	15 774,00 €	
AUTRES CHARGES				
Subventions décaissées	592 237,00 €	638 174,00 €	648 749,00 €	
Total I	638 048,94 €	645 878,00 €	667 795,00 €	Total I
CHARGES FINANCIERES (frais bancaires)	0,00 €	0,00 €	78,50 €	
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS				
RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE)			22 126,50 €	RESULTAT DE L'EXERCICE (PERTE)
TOTAL GENERAL	638 048,94 €	645 878,00 €	690 000,00 €	TOTAL GENERAL

FONDATION D'ENTREPRISE BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

76-78, avenue de France

75204 PARIS Cedex 13

31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
627 945,00 €	607 200,00 €	690 000,00 €
627 945,00 €	607 200,00 €	690 000,00 €
10 103,94 €	38 678,00 €	
638 048,94 €	645 878,00 €	690 000,00 €

Fondation d'Entreprise Banque Populaire Rives de Paris
76-78 avenue de France
75013 PARIS

ANNEXE DES COMPTES
AU 31 DECEMBRE 2020

REGLES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du Comité de la réglementation comptable du 16 Février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Engagements donnés :

Le montant des engagements (subventions accordées en 2018, 2019 et 2020 mais non encore décaissées au 31/12/2020) est de 210 305 € et concerne les 61 dossiers suivants :

Association	Année décision	A décaisser en 2021
ENSEMBLE NOUVELLES PORTEES	févr-18	3 500,00 €
La Fabrique 621	nov-18	2 301,00 €
Mon étoile Rett	avr-19	1 000,00 €
EX-AEQUO	avr-19	2 000,00 €
OMJA Organisation en Mouvement des Jeunesses d'Aubervilliers	juin-19	2 000,00 €
Association des Centres Educatifs Charles Peguy	juin-19	6 000,00 €
Cultures du cœur 92	juin-19	1 500,00 €
Le Palais Royal	sept-19	2 000,00 €
13 Avenir (Association loi 1901)	sept-19	5 000,00 €
COMPAGNIE DES TOUPIES	sept-19	2 500,00 €
Club FACE Cergy Pontoise	nov-19	2 000 €

MDL (Maison des lycéens du lycée Fékix-Faure)	fev-20	2 800,0 €
Maison de la culture de Bobigny	fev-20	2 000,0 €
Aux captifs la libération	fev-20	5 000,0 €
Aiguillage	fev-20	5 000,0 €
Le pied à l'étrier	fev-20	3 025,0 €
Cercle de loisirs éducatifs de Chambly	fev-20	3 200,0 €
GCSMS Paris, les aînés d'abord	fev-20	1 500,0 €
Opéra clandestin	fev-20	2 400,0 €
CRTH (Centre Recherche Théâtre Handicap) - groupe sos	fev-20	3 600,0 €
Concerto Communication (sarl)	fev-20	1 500,0 €
Association François Giraud	av-20	3 820 €
Patrimoines sans frontières	av-20	1 380 €
l'élan retrouvé	av-20	4 000 €
Habitat et Humanisme IDF	av-20	4 900 €
Association AGIR	av-20	3 000 €
Led by Her	juin-20	8 000 €
Juste Humain	juin-20	2 200 €
Théâtre du menteur	juin-20	2 000 €
FACE CORBEIL-ESSONNES	juin-20	1 200 €
UNIS CITE	juin-20	4 000 €
Orchestre de Paris	juin-20	4 400 €
Mom'Tolbiac (antenne réseau Mom'artre)	juin-20	1 500 €
Tonnerre de singe	juin-20	1 500 €
Depaul France	juin-20	5 000 €
Streetco	sept-20	3 500 €
Le Papotin	sept-20	3 000 €
Les impatients	sept-20	2 095 €
Le Bal/ La Fabrique du Regard	sept-20	4 000 €
Initiatives et Changement	sept-20	2 000 €
Parents Professeurs Ensemble	sept-20	4 200 €

Make our oceans clean again	sept-20	5 500 €
Up Sport	sept-20	2 500 €
L'Usine à Lièges	sept-20	4 000 €
La lucarne d'Ariane	sept-20	5 000 €
Kiki à Paris	sept-20	6 000 €
PHILIA	sept-20	5 000 €
ACERMA	sept-20	5 000 €
L'Arche de Beauvais	sept-20	6 000 €
Zebrook	nov-20	2 684 €
MUR 93	nov-20	3 600 €
UNE PAUSE CHEZ MOI	nov-20	2 500 €
Orchestre à l'école	nov-20	5 000 €
Académie Fratellini	nov-20	6 500 €
Proximité	nov-20	3 000 €
Famosport	nov-20	3 800 €
METISHIMA	nov-20	3 200 €
Ligue des jeunes talents	nov-20	6 000 €
60000 rebonds ile de france-normandie-centre	nov-20	4 000 €
Les mini operas	nov-20	3 000 €
Le Rocher - Oasis des cités	nov-20	2 500 €

Concernant l'année 2021, la répartition des engagements en faveur des partenariats est prévue comme ceci :

Nom	Montant	Date fin	Objet du partenariat
ADIE	31 900	31/12/2021	Fléchage vers 3 antennes du territoire en proximité de nos agences, accompagnement du dispositif Jeunes, accueil de jurys au sein de la banque.
Fondation Université Cergy	40 000	31/12/2024	Accompagnement du dispositif Entrepreneuriat. Présence de la banque lors des inscriptions et de la remise des diplômes.
Fondation Entreprendre	45 000	31/12/2021	Fléchage vers 100 000 Entrepreneurs (intervention de collaborateurs en établissement scolaire) et vers Enactus (conseils de collaborateurs sur des projets d'étudiants de création d'entreprise dans l'ESS)
Paris Musées	40 000	31/12/2021	Fléchage de la « Salle des enseignes » du musée Carnavalet qui bénéficiera de dispositifs pédagogiques
Le Créa	30 000	30/06/2022	Fléchage vers le dispositif d'insertion par la culture (intervention en milieu scolaire, public éloigné...) sur notre territoire de Seine Saint Denis
Les Bernardins	45 000	31/12/2022	Programmation culturelle du Collège des Bernardins et relais de sa programmation musicale auprès de nos sociétaires
Sous-total	231 900		
Philharmonie de Paris	60 000	31/12/2021	Soutien au concert d'ouverture de la saison 2021-2022 de l'Orchestre National d'IDF
Sollicitations ponctuelles	20 000		
Total - projection	311 900		

Ainsi, le montant des engagements prévu en 2021 pour les partenariats institutionnels est de 311 900 €

Engagements reçus :

- Suivi des engagements reçus du fondateur

Engagement initial du programme 2019/2020/2021 : 1 800 000 €

Versements effectués antérieurement : 600 000 €

Versement de l'exercice 2020 : 600 000 €

Engagement à verser : 600 000 €

- Caution bancaire

Caution bancaire solidaire du fondateur reçue de la Banque Populaire Occitane :

1 800 000 euros du 29/09/2018 au 30/07/2019

1 200 000 euros du 31/07/2019 au 30/07/2020

600 000 euros du 31/07/2020 au 30/07/2021

La Fondation Banque Populaire Rives de Paris, dans le cadre de ses actions de mécénat, a perçu des contributions gratuites pour l'exercice 2020.

RAPPORT D'ACTIVITE

Exercice 2020

Au cours de l'année 2020, la Fondation a poursuivi son action en apportant son soutien à 80 projets (80 en 2019) œuvrant en faveur de l'insertion, l'accès à la culture pour tous et la promotion de l'entrepreneuriat, sur le territoire de la Banque Populaire Rives de Paris.

Par ailleurs, la Fondation a également soutenu 7 Fondations et Institutions dans le cadre de ses partenariats institutionnels, qui sont depuis fin 2015, gérés par ses soins.

Le Conseil d'administration s'est réuni 2 fois en 2020 (25/05/2020 et 23/11/2020) et 5 comités de sélection des projets Fondation se sont réunis pour choisir les associations/structures aidées en 2020 par la Fondation (24/02/2020, 20/04/2020, 29/06/2020, 28/09/2020, 23/11/2020).

Rapport financier

La Fondation a constaté un résultat négatif de 10 103,94 euros. La trésorerie de la Fondation est positive à fin 2020 (382 084, 66 €).

Les dépenses de fonctionnement sont les honoraires de commissaires aux comptes, les frais juridiques, les dépenses de communication et d'animation de la Fondation et les frais liés à l'outil de gestion des candidatures de la Fondation (45 811,94 €).

Les subventions accordées en Comité et les subventions versées lors de remises de prix, qui ont été décaissées en 2020, représentent 340 337€ (dont 209 322 € concernaient des dossiers sélectionnés en 2017/2018/2019).

Les subventions des partenariats institutionnels, qui ont été décaissées en 2020, représentent 251 900 € (dont 10 000€ concernant un partenariat de l'année 2017 – Institut de l'Engagement et 10 000 € concernant un partenariat de l'année 2019 – Festival de Saint Denis). Au total, toutes subventions confondues, c'est 592 237 € qui ont été décaissés sur l'année 2020.

La dotation annuelle de 600 000 euros a été versée en avril 2020 par la Banque Populaire Rives de Paris. Une dotation complémentaire de 2 000 000 d'euros avait été versée à la Fondation d'entreprise par la Banque Populaire Rives de Paris en décembre 2015. Cette dotation complémentaire, enregistrée au bilan de la fondation en produits constatés d'avance sert à couvrir l'augmentation des subventions versées aux associations et la prise en charge des partenariats institutionnels par la Fondation.

Un montant de 210 305 euros correspondant à des aides accordées en 2018, 2019 et 2020 sera versé en 2021 aux bénéficiaires, lorsque ceux-ci mettront en œuvre les actions correspondantes.

Certaines aides ont été annulées après validation en Conseil d'Administration de la Fondation pour un montant total de 21 200 euros.

Cette somme a été réintégrée dans le budget de la Fondation et concerne 6 subventions non versées aux associations suivantes : les Petits Prodiges, accorderie de Compiègne, Dal Segno et Compagnie, Noise la Ville, Aequo, Un pas vers l'école.

Ces associations ne sont jamais revenues vers la Fondation (après une durée de 3 ans suite au comité de décision), pour le versement de leur subvention ou ont refusé l'aide accordée par la Fondation.

Concernant les partenariats institutionnels, 10 000 € prévus en 2020 pour Essonne Active n'ont pas donné lieu à un partenariat et sont donc réintégrés dans le budget de la Fondation.

Domaine d'action de la Fondation

La Fondation d'entreprise a pour objet de soutenir des actions solidaires ou d'intérêt général au service du développement économique et social de son territoire. Ces actions sont concentrées sur les communes et départements de la Banque Populaire Rives de Paris et doivent être conduites par des personnes physiques ou morales établies sur ce même territoire.

La Fondation intervient dans les domaines suivants :

- « L'intégration »: par l'insertion de personnes défavorisées ou handicapées au moyen notamment de l'emploi, l'éducation, la culture, le sport ou le logement.
- L'accès à la « culture pour tous » par l'accompagnement d'actions favorisant la diffusion des savoirs, la création de lien social, l'ouverture aux autres.
- « L'esprit entrepreneurial » porteur de dynamisme économique, d'innovations et créateur d'emplois, par la sensibilisation et la formation de jeunes et plus généralement de personnes peu informées ou encouragées sur ces problématiques.

Les interventions de la Fondation peuvent prendre la forme de bourse, de subvention, d'allocation, de concours, de prix ou de récompense.

Lauréats 2020

80 projets ont été soutenus par la Fondation dans le cadre des 5 comités qui se sont déroulés en 2020.

Comité du 24 février 2020

Num	Association	Dépt	Objet	Origine	Montant accordé par le comité
1	La Plume de Swane	75	insertion et santé (éducation)	Centre d'affaire Paris rives droite	3 050,0 €
2	L'Artimuse	75	accès à la culture pour tous	Carlos Sevivas ancien DS	900,0 €
3	Petite bibliothèque Ronde	92	insertion par l'éducation	Agence clamart	2 500,0 €
4	Association des parents et amis des marronniers (APAM)	92	insertion et handicap	Agence Bagneux	4 500,0 €
5	MDL (Maison des lycéens du lycée Fékix-Faure)	60	accès à la culture	Agence Beauvais	2 800,0 €
6	Maison de la culture de Bobigny	93	accès à la culture pour tous	Fondation	2 000,0 €
7	Chœur et mouvement	93	accès à la culture pour tous	Service SIRH	3 400,0 €
8	Aux captifs la libération	75	insertion sociale et professionnelle	Agence Paris Grands Boulevard	5 000,0 €
9	l'épate en l'air	91	accès à la culture pour tous	Agence la ferté alais	3 000,0 €
10	Collège Georges Pompidou	91	insertion	Agence Montgeron	2 025,0 €
11	Aiguillage	95	insertion	Agence Beauchamp/Franconville	5 000,0 €
12	Compagnie de la Fortune - Théâtre en soi	60	accès à la culture pour tous	Agence Crépy en Valois	1 500,0 €
13	Le pied à l'étrier	95	insertion et handicap par le sport	Fondation	3 025,0 €
14	Cercle de loisirs éducatifs de Chambly	60	accès à la culture pour tous	Agence Chambly	3 200,0 €
15	GCSMS Paris, les aînés d'abord	75	Insertion sociale	Fondation	1 500,0 €
16	Villes des musiques du monde	93	accès à la culture pour tous	Agence Aubervilliers	1 500,0 €
17	Opéra clandestin	75	accès à la culture pour tous	Fondation	2 400,0 €
18	Issue de secours	93	accès à la culture pour tous	Agence Villepinte	3 000,0 €
19	CRTH (Centre Recherche Théâtre Handicap) - groupe sos	75	insertion et handicap (par la culture)	Fondation	3 600,0 €
20	Quadricylce	95	insertion et handicap (par l'emploi)	Agence Pontoise	4 000,0 €
21	blackcut	91	insertion et handicap	Agence Aulnay	2 500,0 €
22	Concerto Communication (sarl)	91	accès à la culture pour tous	Agence Brunoy	1 500,0 €
					61 900,0 €

Comité du 20 avril 2020

Num	Association	Implantation	Dépt	Objet	Origine	Montant accordé par le comité
1	Club Nautique de Viry chatillon	Viry Chatillon	91	insertion et handicap (par le sport)	Agence Viry-Chatillon	3 600 €
2	Asso Plongée Résilience	Creil	60	insertion par le sport	Agence senlis	2 500 €
3	Fondation insertion par le logement	Paris 4	75	insertion par le logement	Agence Jeanne D'arc	7 000 €
4	Association François Giraud	Paris10	75	insertion et handicap	Agence Rives en signe	3 820 €
5	Force Femmes	Paris 17	75	promotion de l'entrepreneuriat	Fondation Administrateur Banque	10 000 €
6	Patrimoines sans frontières	Paris 20	75	accès à la culture pour tous	Fondation	1 380 €
7	Lire et faire lire dans les hauts de seine	Nanterre	92	insertion par l'éducation	Fondation	2 000 €
8	Dechetsdart	Saint Denis	93	insertion par l'art	Fondation	3 500 €
9	Compagnie Pasarela	Paris 11	75	accès à la culture pour tous	Agence Aulnay sous Bois	2 700 €
10	l'élan retrouvé	Paris	75	insertion et handicap	Banque Populaire Place des fetes	4 000 €
11	Art'Sign	Paris 5	75	insertion et handicap	Agence Paris Monge	5 000 €
12	Habitat et Humanisme IDF	Paris 20	75	insertion par le logement	AESI	4 900 €
13	Association AGIR	Drancy	93	insertion par l'éducation	Agence La Courneuve	3 000 €
						53 400 €

Comité du 29 juin 2020

Num	Association	Implantation	Dépt	Objet	Origine	Montant accordé par le comité
1	Chiens Guide	Paris	75	Insertion	Fondation	2 800 €
2	Led by Her	Paris 1	75	Promotion de l'entrepreneuriat	Administratrice	8 000 €
3	La Ferme d'Ecancourt	Jouy le Moutier	95	Insertion	Fondation	5 000 €
4	Fondation du Souffle	Paris 6	75	Insertion	AESI	4 000 €
5	Juste Humain	Paris	75	Accès à la culture pour tous	Fondation	2 200 €
6	Théâtre du Menteur	Saulx les Chartreux	91	Insertion	Fondation	2 000 €
7	Foyer d'hébergement Turbulences	Paris	75	Insertion et handicap	AESI	5 500 €
8	FACE CORBEIL-ESSONNES	Corbeil Essonnes	91	Insertion	Agence Corbeil Essonne	1 200 €
9	KSS (Kasbah Sur Scène)	Paris 19	75	Insertion et handicap (par la culture)	Agence Porte de Versailles	2 000 €
10	UNIS CITE	Paris 19	75	Promotion de l'entrepreneuriat	Fondation	4 000 €
11	Orchestre de Paris	Paris 19	75	Accès à la culture pour tous	Fondation	4 400 €
12	Mom'Tolbiac (antenne réseau Mom'artre)	Paris 19	75	Accès à la culture pour tous	Fondation	1 500 €
13	Tonnerre de singe	Montreuil	93	Accès à la culture pour tous	Agence Place des fêtes	1 500 €
14	Incubateurs pour entrepreneures innovantes en IDF (Les Premières IDF)	Paris 10	75	Promotion de l'entrepreneuriat	Agence Bosquet	10 000 €
15	Depaul France	Paris 15	75	Insertion	Fondation	5 000 €
16	Par le monde	Paris 14	75	Accès à la culture pour tous	Agence Saint Michel	1 000 €
						60 100 €

Comité du 23 novembre 2020

Num	Nom association	Domaine	Dépt	Ville	Origine	montant accordé par le comité
1	CYBERTECH	Accès à la culture pour tous	93600	Aulnay-sous-Bois	Aulnay sous Bois	5 300 €
2	Zebroek	Accès à la culture pour tous	93130	Noisy-le-Sec	Noisy le Sec	2 684 €
3	MUR 93	Accès à la culture pour tous	93200	Saint-Denis	Saint Denis	3 600 €
4	UNE PAUSE CHEZ MOI	Insertion	75019	PARIS	Flandre	2 500 €
5	Orchestre à l'école	Accès à la culture pour tous	75013	Paris	Gobelins	5 000 €
6	Académie Fratellini	Insertion	93210	LA PLAINE SAINT-DENIS	Saint Denis	6 500 €
7	Proximité	Insertion	93200	Saint-Denis	Fondation	3 000 €
8	Famosport	Insertion	75018	Paris	Marcadet	3 800 €
9	METISHIMA	Insertion	94550	Chevilly Larue	Fondation	3 200 €
10	Ligue des jeunes talents	Insertion	93400	Saint-Ouen	Saint Ouen Mairie	6 000 €
11	60000 rebonds ile de france-normandie-centre	Promotion de l'entrepreneuriat	92400	courbevoie	Viry-Chatillon	4 000 €
12	Les mini operas	Accès à la culture pour tous	91510	Lardy	Etréchy	3 000 €
13	Le Rocher - Oasis des cités	Accès à la culture pour tous	75013	Paris	Fondation	2 500 €
						51 084 €

Partenariats institutionnels 2020

7 partenariats institutionnels concernent l'année 2020, tous œuvrant dans les domaines d'intervention de la Fondation, pour un total de 241 900 €:

- Fondation Université de Cergy Pontoise : 40 000€
- Fondation Entreprendre : 45 000 €
- ADIE : 31 900 €
- Les Bernardins : 35 000 €
- Paris Musée : 40 000 euros
- Le Créa : 30 000 €
- Les Bernardins Musique : 10 000 €

Certains de ces partenariats seront amenés à être renouvelés.

Remises de prix

En 2020, le contexte sanitaire n'a pas permis le maintien du dispositif de remises de prix habituel de la Fondation (remises de prix locales en agences, remises de prix lors des rencontres coopératives, prix coup de cœur des sociétaires à l'assemblée générale de la banque, remise des prix départementaux au siège social de la banque...)

A la marge, quelques remises de prix locales en agences ont pu être réalisées masquées, en respectant les consignes sanitaires et les gestes barrières.

Parfois, ce sont les associations lauréates qui ont accueilli au sein de leurs locaux la remise de prix.

La remise des prix départementaux n'ayant pas pu être maintenue au siège de la banque, nous avons valorisé les lauréats lors de la semaine de la « Faites de coopération », organisée fin novembre 2020. Des vidéos ont été réalisées pour 7 lauréats Fondation et ont été diffusées sur

les réseaux sociaux de la banque pour mettre à l'honneur leurs associations. Ces 7 lauréats ont reçu une subvention complémentaire de 1 500 euros.

Communication 2020

Fin 2019, la Fondation a fait évoluer son logo. Ainsi, en 2020, la Fondation a décliné ce nouveau logo sur l'ensemble de ses outils de communication : flyer, memento, kakémono, film institutionnel, stylos etc...

Outils de gestion

En 2020, la Fondation s'est doté d'un outil de gestion digital (Optimy) qui a plusieurs missions:

- **Digitaliser** l'ensemble du parcours « projets Fondation »

Répondre à l'essor de la Fondation depuis 2016

Renforcer l'engagement des collaborateurs en tant que tiers de confiance dans ce parcours automatisé

Informers les associations de manière transparente à chaque étape du processus de candidature

- **Structurer** l'activité dans son environnement

Evolutions réglementaires type RGPD, traçabilité des données, politique zéro papier...

- **Mesurer** l'impact

Collecter des éléments sur l'impact et les résultats des projets soutenus (bilans, requêtes etc...)

Prévisions d'activité 2021

Faire de 2021 l'année de l'entrepreneuriat

- Communiquer plus fortement sur cet axe d'intervention de la Fondation, auprès de nos agences comme du monde associatif
- Développer cet axe au sein de nos 3 domaines d'intervention
- Accompagner la reprise post-covid par un soutien particulier aux associations assurant la promotion de l'entrepreneuriat
- L'ambition est de doubler le nombre de projets soutenus autour de la Promotion de l'entrepreneuriat

Prorogation de la Fondation

L'actuel programme pluriannuel de la Fondation arrivera à son terme fin 2021

Différentes étapes devront donc être menées :

- ✓ Prorogation de la Fondation au CA de Mai 2021 avec nouveau programme pluriannuel
- ✓ Renouvellement du mandat des administrateurs
- ✓ Election d'un nouveau bureau
- ✓ Modifications statutaires

Remises de prix

En fonction de l'évolution du contexte sanitaire, la Fondation espère pouvoir maintenir certaines remises de prix afin de mettre à l'honneur ses lauréats.

**FONDATION d'ENTREPRISE
de la BANQUE POPULAIRE RIVES de PARIS**

76 - 78, Avenue de France

75013 - PARIS

R A P P O R T

du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

-

Exercice clos le 31 Décembre 2020

COGEX S.A.R.L.

Expertise Comptable
Commissariat aux comptes

107, Quai du Docteur Dervaux
92600 - ASNIERES SUR SEINE

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'Entreprise de la Banque Populaire Rives de Paris, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT de l'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION des APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans la partie financière du rapport d'activité de l'année 2020 établi par votre Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs.

RESPONSABILITÉS de la DIRECTION et des PERSONNES CONSTITUANT le GOUVERNEMENT d'ENTREPRISE RELATIVES aux COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

RESPONSABILITÉS du COMMISSAIRE aux COMPTES RELATIVES à l'AUDIT des COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASNIERES, le 9 Février 2021

Le Commissaire aux comptes
COGEX S.A.R.L.



Bernard LABOUESSE

EUROS

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	PASSIF	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				FONDS PROPRES			
				Dotation initiale	-	-	-
				Report à nouveau	104.693,60 €	143.371,60 €	121.245,10 €
				Résultat de l'exercice	-10.103,94 €	-38.678,00 €	22.126,50 €
				Total I	94.589,66 €	104.693,60 €	143.371,60 €
ACTIF CIRCULANT				DETTES			
DISPONIBILITES	382.084,66	420.133,60 €	465.651,60 €	Fournisseurs et comptes rattachés	2.940,00 €	2.640,00 €	2.460,00 €
				Produits constatés d'avance	284.555,00 €	312.800,00 €	320.000,00 €
Total II	382.084,66 €	420.133,60 €	465.651,60 €	Total II	287.495,00 €	315.440,00 €	322.460,00 €
TOTAL GENERAL	382.084,66 €	420.133,60 €	465.651,60 €	TOTAL GENERAL	382.084,66 €	420.133,60 €	465.831,60 €

EUROS	CHARGES	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	PRODUITS	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
	CHARGES D'EXPLOITATION				PRODUITS D'EXPLOITATION			
	AUTRES CHARGES EXTERNES				AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
	Frais juridique	1.440,00 €	1.008,00 €	812,00 €	Contribution annuelle reçue	627.945,00 €	607.200,00 €	690.000,00 €
	Commissaire aux comptes	2.760,00 €	2.820,00 €	2.460,00 €				
	Communication et Animation	41.611,94 €	3.876,00 €	15.774,00 €				
	AUTRES CHARGES							
	Subventions décaissées	592.237,00 €	638.174,00 €	648.749,00 €				
	Total I	638.048,94 €	645.878,00 €	667.795,00 €	Total I	627.945,00 €	607.200,00 €	690.000,00 €
	CHARGES FINANCIERES (frais bancaires)	0,00 €	0,00 €	78,50 €				
	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS							
	RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE)			22.126,50 €	RESULTAT DE L'EXERCICE (PERTE)	10.103,94 €	38.678,00 €	
	TOTAL GENERAL	638.048,94 €	645.878,00 €	690.000,00 €	TOTAL GENERAL	638.048,94 €	645.878,00 €	690.000,00 €

Fondation d'Entreprise Banque Populaire Rives de Paris
76-78 avenue de France
75013 PARIS

ANNEXE DES COMPTES
AU 31 DECEMBRE 2020

REGLES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du Comité de la réglementation comptable du 16 Février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Engagements donnés :

Le montant des engagements (subventions accordées en 2018, 2019 et 2020 mais non encore décaissées au 31/12/2020) est de 210 305 € et concerne les 61 dossiers suivants :

Association	Année décision	A décaisser en 2021
ENSEMBLE NOUVELLES PORTEES	févr-18	3 500,00 €
La Fabrique 621	nov-18	2 301,00 €
Mon étoile Rett	avri-19	1.000,00 €
EX-AEQUO	avr-19	2 000,00 €
OMJA Organisation en Mouvement des Jeunesses d'Aubervilliers	juin-19	2 000,00 €
Association des Centres Educatifs Charles Peguy	juin-19	6 000,00 €
Cultures du cœur 92	juin-19	1 500,00 €
Le Palais Royal	sept-19	2 000,00 €
13 Avenir (Association loi 1901)	sept-19	5 000,00 €
COMPAGNIE DES TOUPIES	sept-19	2 500,00 €

Club FACE Cergy Pontoise	nov-19	2 000 €
MDL (Maison des lycéens du lycée Fékix-Faure)	fev-20	2 800,0 €
Maison de la culture de Bobigny	fev-20	2 000,0 €
Aux captifs la libération	fev-20	5 000,0 €
Aiguillage	fev-20	5 000,0 €
Le pied à l'étrier	fev-20	3 025,0 €
Cercle de loisirs éducatifs de Chambly	fev-20	3 200,0 €
GCSMS Paris, les aînés d'abord	fev-20	1 500,0 €
Opéra clandestin	fev-20	2 400,0 €
CRTH (Centre Recherche Théâtre Handicap) - groupe sos	fev-20	3 600,0 €
Concerto Communication (sarl)	fev-20	1 500,0 €
Association François Giraud	av-20	3 820 €
Patrimoines sans frontières	av-20	1 380 €
l'élan retrouvé	av-20	4 000 €
Habitat et Humanisme IDF	av-20	4 900 €
Association AGIR	av-20	3 000 €
Led by Her	juin-20	8 000 €
Juste Humain	juin-20	2 200 €
Théâtre du menteur	juin-20	2 000 €
FACE CORBEIL-ESSONNES	juin-20	1 200 €
UNIS CITE	juin-20	4 000 €
Orchestre de Paris	juin-20	4 400 €
Mom'Tolbiac (antenne réseau Mom'artre)	juin-20	1 500 €
Tonnerre de singe	juin-20	1 500 €
Depaul France	juin-20	5 000 €
Streetco	sept-20	3 500 €
Le Papotin	sept-20	3 000 €
Les impatientes	sept-20	2 095 €
Le Bal/ La Fabrique du Regard	sept-20	4 000 €
Initiatives et Changement	sept-20	2 000 €
Parents Professeurs Ensemble	sept-20	4 200 €

Make our oceans clean again	sept-20	5 500 €
Up Sport	sept-20	2 500 €
L'Usine à Lièges	sept-20	4 000 €
La lucarne d'Ariane	sept-20	5 000 €
Kiki à Paris	sept-20	6 000 €
PHILIA	sept-20	5 000 €
ACERMA	sept-20	5 000 €
L'Arche de Beauvais	sept-20	6 000 €
Zebrook	nov-20	2 684 €
MUR 93	nov-20	3 600 €
UNE PAUSE CHEZ MOI	nov-20	2 500 €
Orchestre à l'école	nov-20	5 000 €
Académie Fratellini	nov-20	6 500 €
Proximité	nov-20	3 000 €
Famosport	nov-20	3 800 €
METISHIMA	nov-20	3 200 €
Ligue des jeunes talents	nov-20	6 000 €
60000 rebonds ile de france-normandie-centre	nov-20	4 000 €
Les mini operas	nov-20	3 000 €
Le Rocher - Oasis des cités	nov-20	2 500 €

Concernant l'année 2021, la répartition des engagements en faveur des partenariats est prévue comme ceci :

Nom	Montant	Date fin	Objet du partenariat
ADIE	31 900	31/12/2021	Fléchage vers 3 antennes du territoire en proximité de nos agences, accompagnement du dispositif Jeunes, accueil de jurys au sein de la banque.
Fondation Université Cergy	40 000	31/12/2024	Accompagnement du dispositif Entrepreneuriat. Présence de la banque lors des inscriptions et de la remise des diplômes.
Fondation Entreprendre	45 000	31/12/2021	Fléchage vers 100 000 Entrepreneurs (intervention de collaborateurs en établissement scolaire) et vers Enactus (conseils de collaborateurs sur des projets d'étudiants de création d'entreprise dans l'ESS)
Paris Musées	40 000	31/12/2021	Fléchage de la « Salle des enseignes » du musée Carnavalet qui bénéficiera de dispositifs pédagogiques
Le Créa	30 000	30/06/2022	Fléchage vers le dispositif d'insertion par la culture (intervention en milieu scolaire, public éloigné...) sur notre territoire de Seine Saint Denis
Les Bernardins	45 000	31/12/2022	Programmation culturelle du Collège des Bernardins et relais de sa programmation musicale auprès de nos sociétaires
Sous-total	231 900		
Philharmonie de Paris	60 000	31/12/2021	Soutien au concert d'ouverture de la saison 2021-2022 de l'Orchestre National d'IDF
Sollicitations ponctuelles	20 000		
Total - projection	311 900		

Ainsi, le montant des engagements prévu en 2021 pour les partenariats institutionnels est de 311 900 €

Engagements reçus :

- Suivi des engagements reçus du fondateur

Engagement initial du programme 2019/2020/2021 : 1 800 000 €

Versements effectués antérieurement : 600 000 €

Versement de l'exercice 2020 : 600 000 €

Engagement à verser : 600 000 €

- Caution bancaire

Caution bancaire solidaire du fondateur reçue de la Banque Populaire Occitane :

1 800 000 euros du 29/09/2018 au 30/07/2019

1 200 000 euros du 31/07/2019 au 30/07/2020

600 000 euros du 31/07/2020 au 30/07/2021

La Fondation Banque Populaire Rives de Paris, dans le cadre de ses actions de mécénat, a perçu des contributions gratuites pour l'exercice 2020.

**FONDATION d'ENTREPRISE
de la BANQUE POPULAIRE RIVES de PARIS**

76 - 78, Avenue de France

75013 - PARIS

RAPPORT SPECIAL

du Commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

-

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2020

COGEX S.A.R.L.

Expertise Comptable
Commissariat aux comptes

107, Quai du Docteur Dervaux
92600 - ASNIERES SUR SEINE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

ASNIERES, le 9 Février 2021

Le Commissaire aux comptes

COGEX S.A.R.L.



Bernard LABOUESSE

Fondation d'entreprise Banque Populaire Rives de Paris
Siège social : 76-78 avenue de France
75204 Paris Cedex 13

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 31 MAI 2021

Le 31 Mai 2021 le conseil d'administration de la Fondation d'entreprise Banque Populaire Rives de Paris s'est réuni à 16 heures 30, en son siège social au 76-78 avenue de France, sur convocation de Nicolas SIMMENAUER, président du conseil d'administration, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 novembre 2020
- Approbation des comptes 2020
- Rapport d'activité 2020
- Prorogation de la Fondation et nouveau programme pluriannuel
- Modifications statutaires
- Renouvellement des membres du conseil d'administration
- Renouvellement des membres du bureau
- Mandat des commissaires aux comptes
- Perspectives 2021
- Dates des prochains conseils et comités
- Questions diverses

Sont présents en qualité de membres et ont signé le registre de présence :

Nicolas SIMMENAUER	Président
Laurence PATRY	Trésorière
Chantal ZIMMER	Secrétaire
Grégoire HEAULME	Administrateur

Assistent au conseil par visioconférence :

Claire GROJSMAN	Administratrice
Laurence MALOISEL	Administratrice
Béatrice VIANNAY-GALVANI	Administratrice

Le registre de présence mentionne leur participation par visioconférence

Absents excusés :

Yves GEVIN	Administrateur
Cabinet COGEX (Sabine MOGA)	Commissaire aux comptes

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Assistent également à la réunion : Dominique GAUTIER - délégué général de la Fondation, et pour la Banque Populaire Rives de Paris : Charlotte PAVIS, secrétaire générale adjointe, Mathieu CISSE, directeur communication adjoint, Aurélie LARENNE, chef de projets Fondation et RSE.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal a été envoyé à chaque participant avant la séance.

Après lecture, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2020.

2/ APPROBATION DES COMPTES 2020

La Fondation a constaté un résultat négatif de 10 103,94 euros. La trésorerie de la Fondation est positive à fin 2020 (382 084, 66 €).

Les dépenses de fonctionnement (45 811,94 €) sont les honoraires des commissaires aux comptes, les frais juridiques, les dépenses de communication et d'animation de la Fondation et les frais liés à l'outil de gestion des candidatures de la Fondation.

Les subventions accordées en Comité et les subventions versées lors de remises de prix, qui ont été décaissées en 2020, représentent 340 337 € (dont 209 322 € concernaient des dossiers sélectionnés en 2017/2018/2019). Les subventions des partenariats institutionnels, qui ont été décaissées en 2020, représentent 251 900 € (dont 10 000 € concernant un partenariat de l'année 2017 – Institut de l'Engagement et 10 000 € concernant un partenariat de l'année 2019 – Festival de Saint Denis). Au total, toutes subventions confondues, ce sont 592 237 € qui ont été décaissés sur l'année 2020.

La dotation annuelle de 600 000 euros a été versée en avril 2020 par la Banque Populaire Rives de Paris. Une dotation complémentaire de 2 000 000 d'euros avait été versée à la Fondation d'entreprise par la Banque Populaire Rives de Paris en décembre 2015. Cette dotation complémentaire, enregistrée au bilan de la Fondation en produits constatés d'avance sert à couvrir l'augmentation des subventions versées aux associations et la prise en charge des partenariats institutionnels par la Fondation.

Un montant de 210 305 euros correspondant à des aides accordées en 2018, 2019 et 2020 sera versé en 2021 aux bénéficiaires, lorsque ceux-ci mettront en œuvre les actions correspondantes.

Certaines aides ont été annulées après validation en conseil d'administration de la Fondation pour un montant total de 21 200 euros.

Cette somme a été réintégrée dans le budget de la Fondation et concerne 6 subventions non versées aux associations suivantes : les Petits Prodiges, accorderie de Compiègne, Dal Segno et Compagnie, Noise la Ville, Aequo, Un pas vers l'école.

Ces associations ne sont jamais revenues vers la Fondation (après un délai de 3 ans à compter du comité de décision), pour le versement de leur subvention ou ont refusé l'aide accordée par la Fondation.

Concernant les partenariats institutionnels, 10 000 € prévus en 2020 pour Essonne Active n'ont pas donné lieu à un partenariat et sont donc réintégrés dans le budget de la Fondation.

Les administrateurs valident l'affectation du résultat. Ce dernier étant négatif à hauteur de 10 103,94 €, il viendra en déduction du report à nouveau de 104 693,60 €.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mathieu CISSE indique que Sabine MOGA, commissaire aux comptes représentant la société COGEX (absent excusé) a déclaré qu'elle n'avait aucune remarque à formuler sur les comptes de l'exercice 2020 et qu'elle les certifiait sans réserve.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes arrête les comptes de l'exercice 2020, à savoir le bilan, le compte de résultat et les annexes ainsi que les termes du rapport de gestion, tels qu'ils ont été présentés (ces documents sont joints en annexe du présent procès-verbal).

3/ RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Un bilan de l'année 2020 est réalisé, plusieurs points étant présentés :

- L'évolution du nombre de lauréats et de l'aide moyenne depuis 2016 des comités de sélection

80 projets ont été soutenus en 2020, avec une aide moyenne stable autour de 4 000 €.

Les administrateurs constatent que, depuis 2016, les subventions accordées lors des comités ont baissé.

Il est rappelé que 2016 a été une année particulière. Suite à la dotation exceptionnelle de 2 millions d'euros fin 2015, un appel à projet spécifique a été mis en place afin que chaque agence porte un dossier auprès de la Fondation. Le nombre de projets soutenu a ainsi doublé sur 2016.

En 2020, on constate une baisse des projets soutenus dans le domaine de la culture, expliquée par le contexte Covid-19. En revanche, le nombre de projets soutenus est resté stable (80), la part des projets dans le domaine de l'insertion compensant la baisse des projets culturels.

- La répartition des lauréats de la Fondation par domaine d'intervention

L'insertion est l'axe le plus représenté en nombre de projets soutenus et en montant en 2020. Le contexte sanitaire a été intégré dans les décisions des comités (des associations soutenues spécifiquement pour des actions en lien avec la crise sanitaire et une action phare menée dans chacun des 3 domaines d'intervention de la Fondation).

- Les partenariats institutionnels

Une enveloppe de 231 900 € euros est dédiée aux partenariats institutionnels.

Il est rappelé que l'ensemble des partenariats institutionnels sont en lien avec les 3 domaines d'intervention de la Fondation et un échange s'engage sur le choix des structures.

Il est indiqué que l'association Forces Femmes, choix « coup de cœur des sociétaires », pourrait donner lieu à un partenariat. Cette structure a été soutenue à deux reprises dans le cadre des comités, et pourrait être soutenue une dernière fois avant d'envisager un partenariat institutionnel.

L'accompagnement de structures plus élitistes ou d'envergure est aussi une réflexion à poursuivre. Il est tout de même précisé que les structures culturelles d'envergure, bien qu'ayant des facilités à trouver des mécènes, proposent également des programmes et actions pédagogiques d'accès à la culture pour tous, poursuivant donc le même objectif que celui de la Fondation.

Il est précisé que le but de la Fondation est de rayonner sur le territoire de la Banque. L'objectif est de conserver un bon équilibre entre les comités, qui soutiennent de nombreux projets locaux portés par les agences, et les partenariats institutionnels qui sont constitués dans la durée et portés par la Fondation. Le but n'étant pas de les multiplier.

Concernant l'impact des projets soutenus par la Fondation, l'outil de gestion et de candidature Optimy mis en place fin 2020 permettra de recueillir un bilan qualitatif et quantitatif des projets financés. Il en est de même avec les partenariats institutionnels, qui partagent avec la Fondation l'avancée et le bilan du projet soutenu.

- Le budget

La dotation allouée permet de soutenir de manière volontariste le territoire.

En 2020, il est constaté une augmentation des frais administratifs qui correspond notamment à la mise en place de l'outil Optimy (développement) ainsi qu'au coût de sa licence annuelle.

- L'animation et la communication de la Fondation

Une refonte des outils de communication a été réalisée en 2020 et il a été nécessaire d'adapter les évènements au contexte, notamment en les digitalisant.

- L'outil de gestion Optimy

Cet outil a été co-construit avec des agences, des administrateurs de la Fondation et des associations et a pour but de faciliter le travail du comité de sélection des projets. Le 1^{er} comité basé sur cet outil a été réalisé en novembre 2020 et les retours des membres du comité sont très positifs.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, arrête les termes du rapport d'activité au titre de l'exercice 2020. Ce rapport est annexé au présent procès-verbal.

4/ PROROGATION DE LA FONDATION ET NOUVEAU PROGRAMME PLURIANNUEL

La Fondation d'entreprise Banque Populaire Rives de Paris a été prorogée pour 3 ans par un arrêté préfectoral du 10 juillet 2018, publié au Journal officiel le 18 août 2018 et arrivera à son terme le 30 septembre 2021.

Le Fondateur a autorisé le 26 avril 2021 une nouvelle prorogation pour une durée de 3 ans qu'il a assortie d'un programme d'action pluriannuel d'un montant total de 2 100 000 euros qu'il s'engage à verser selon le calendrier suivant :

- 700 000 euros à verser avant le 31 juillet 2022
- 700 000 euros à verser avant le 31 juillet 2023
- 700 000 euros à verser avant le 31 juillet 2024.

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, que la Fondation d'entreprise Banque Populaire Rives de Paris est prorogée pour une durée de trois ans à compter de l'arrêté de prorogation qui sera publié au Journal Officiel.

Il prend acte du montant et des modalités de versement du nouveau programme pluriannuel.

5/ MODIFICATIONS STATUTAIRES

Du fait de la prorogation de la Fondation et de son nouveau programme pluriannuel, les articles 5 et 11 des statuts doivent être modifiés et rédigés comme suit :

« Article 5 - Programme d'action pluriannuel »

« Les axes d'intervention de la Fondation d'entreprise sont définis dans le cadre d'un nouveau programme d'action sur trois ans.

Le montant de ce nouveau programme est calculé sur la base d'un montant global de 2 100 000 euros que le Fondateur s'engage à verser selon le calendrier suivant :

- ✓ 700 000 euros versés avant le 31 juillet 2022,*
- ✓ 700 000 euros versés avant le 31 juillet 2023,*
- ✓ 700 000 euros versés avant le 31 juillet 2024,*

Soit 2 100 000 euros.

Toute modification du programme d'action pluriannuel de la Fondation d'entreprise, donne lieu à une modification statutaire soumise pour autorisation à l'autorité administrative.

Toutefois, la majoration du programme d'action pluriannuel ne nécessite pas de suivre la procédure de modification des statuts, elle doit simplement être déclarée sous la forme d'un avenant aux statuts qui sera transmise à l'autorité de tutelle qui en accuse réception.

Les versements du Fondateur sont garantis par une caution bancaire. Si les versements ne sont pas effectués dans le mois suivant la date prévue par l'échéancier, une lettre recommandée avec accusé réception demandant le versement sous trente jours sera adressée par la Fondation d'entreprise au Fondateur avec copie à la banque émettrice de la caution. Si ce versement n'est pas effectué dans le délai imparti, une lettre recommandée avec accusé réception sera envoyée dans les trente jours par la Fondation d'entreprise à la banque émettrice de la caution, qui versera la ou les sommes correspondantes.

Le Fondateur ne peut se retirer de la Fondation d'entreprise s'il n'a pas réglé l'intégralité des sommes qu'il s'est engagé à verser. »

« Article 11- Durée - Prorogation »

Par arrêté préfectoral du 10 juillet 2018, la Fondation d'entreprise Banque Populaire Rives de Paris a été prorogée pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2018, soit jusqu'au 30 septembre 2021.

Toutefois, le programme d'actions pluriannuel 2019-2021 ayant été intégralement versé, le conseil d'administration du Fondateur réuni le 26 avril 2021 a décidé la mise en place d'un nouveau programme d'actions pluriannuel 2022-2024 conduisant à proroger la Fondation d'entreprise.

Le fondateur a, en conséquence, décidé une nouvelle prorogation de la fondation d'entreprise, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2021.

A l'expiration de la période de trois ans, le fondateur pourra décider de la prorogation de la fondation d'entreprise pour une durée au moins égale à trois ans. Lors de la prorogation, le fondateur s'engagera sur un nouveau programme d'actions pluriannuel. La déclaration de prorogation sera transmise à l'autorité de tutelle. »

Il est décidé de proroger la Fondation avec des domaines d'intervention adaptés au contexte post-covid et en intégrant le mécénat de compétences.

Concernant l'objet social :

Il est précisé que les trois domaines d'intervention de la Fondation restent des enjeux à accompagner et peuvent être adaptés aux évolutions de la société ou au contexte de la crise sanitaire :

- l'axe « insertion » prend une orientation solidarité en devenant « insertion sociale » et en étoffant les exemples d'accompagnements possibles par les projets relatifs à l'insertion des femmes ou encore à la solidarité numérique ou intergénérationnelle
- l'axe « culture pour tous » reste inchangé, ce secteur ayant été particulièrement impacté par la crise sanitaire
- l'axe « entrepreneuriat » s'élargit, en intégrant notamment la notion d'insertion professionnelle des jeunes et la notion d'entreprendre sa vie et devient « la promotion de l'esprit d'entreprendre »

Pour intégrer de nouveaux enjeux de société, d'avenir ou des enjeux résultant de la crise sanitaire, la Fondation intègre un quatrième axe :

- « l'innovation environnementale et santé »

Des exemples d'accompagnements possibles au sein de ce 4^{ème} axe sont partagés par les membres du conseil d'administration.

Il est noté que ces 4 axes sont en pleine cohérence avec la politique RSE de la Banque Populaire Rives de Paris.

Le Fondateur propose donc de modifier l'objet social de la Fondation, suite au travail mené pour étudier la pertinence de ses trois domaines d'intervention historiques au regard de la crise de la Covid-19. Si les trois domaines d'activités apparaissent comme pertinents et adaptés, il est proposé de les renommer et de les redéfinir légèrement, tout en proposant un 4^{ème} axe, centré sur l'environnement et la santé.

Ce dernier regrouperait les actions innovantes à impact environnemental et sur la santé, visant notamment à la préservation des ressources naturelles, la contribution à l'alimentation durable et des projets locaux de recherches.

Ainsi, ces 4 axes seront :

- l'insertion sociale : actions d'insertions sociales et de solidarité, auprès des publics défavorisés, en difficulté ou en situation de handicap, au moyen notamment de l'éducation, du sport, du logement, de l'emploi des femmes et de la solidarité numérique ou intergénérationnelle,
- la culture pour tous : actions favorisant l'accès à la culture pour tous, c'est-à-dire contribuant à la diffusion des savoirs, à la création du lien social et à l'ouverture aux autres,
- la promotion de l'esprit d'entreprendre : actions favorisant l'esprit entrepreneurial, porteur de dynamisme économique et créateur d'emplois, par la promotion de l'entrepreneuriat et les initiatives d'insertion professionnelle.
- l'innovation environnementale et santé : actions innovantes à impact environnemental et sur la santé, visant notamment à la préservation des ressources naturelles, la contribution à l'alimentation durable et des projets locaux de recherches (post-doctorants ...).

Ces évolutions nécessitent une modification de l'objet social de la Fondation (article 2 des statuts) lequel sera rédigé comme suit :

« Article 2 - Objet social

« La Fondation d'entreprise a pour objet de soutenir des actions solidaires ou d'intérêt général au service du développement économique et social de son territoire. Ces actions sont concentrées sur les communes et départements de la Banque Populaire Rives de Paris et doivent être conduites par des personnes physiques ou morales établies sur ce même territoire.

La Fondation intervient dans les domaines suivants :

- *l'insertion sociale par des actions d'insertions sociales et de solidarité, auprès des publics défavorisés, en difficulté ou en situation de handicap, au moyen notamment de l'éducation, du sport, du logement, de l'emploi des femmes et de la solidarité numérique ou intergénérationnelle,*
- *l'accès à la culture pour tous par l'accompagnement d'actions favorisant la diffusion des savoirs, la création de lien social et l'ouverture aux autres,*
- *la promotion de l'esprit d'entreprendre par des actions favorisant l'esprit entrepreneurial, porteur de dynamisme économique et créateur d'emplois, par la promotion de l'entrepreneuriat et les initiatives d'insertion professionnelle,*
- *l'innovation environnementale et santé par des actions innovantes à impact environnemental et sur la santé, visant notamment à la préservation des ressources naturelles, la contribution à l'alimentation durable et des projets locaux de recherches (post-doctorants ...)*

Les interventions de la Fondation peuvent prendre la forme de bourse, de subvention, d'allocation, de concours, de prix ou de récompense »

Concernant le mécénat de compétences

La Fondation souhaite explorer l'intégration d'une nouvelle ressource : le mécénat de compétences. Il viendra en complément des actions de la Fondation. C'est un projet d'ampleur pour l'entreprise qui dispose de nombreux atouts notamment pour :

- valoriser l'image de l'entreprise
- développer la culture d'entreprise et partager les valeurs de banque proche et engagée
- créer de la cohésion en interne et fédérer les équipes
- attirer et fidéliser des talents
- permettre aux collaborateurs de s'engager collectivement dans des actions concrètes et solidaires
- mettre en avant la politique RSE.

Les questions relatives aux objectifs, aux cibles, aux missions proposées (durée, format...), aux associations retenues, aux modalités de mise en œuvre doivent donner lieu à réflexion et être validés au sein de la Banque, notamment en lien avec la direction des ressources humaines.

Ce projet de mécénat de compétences est porté au niveau du Groupe par la FNBP qui a développé la plateforme SoPop, s'appuyant sur l'outil Wenabi. Deux Banques Populaires sont actuellement pilotes.

Les 3 administrateurs externes de la Fondation partagent leur retour d'expérience sur le mécénat de compétences. Il en ressort que ce dernier est un véritable apport pour les associations en ressources humaines et en compétences, et aussi une expérience très enrichissante pour les collaborateurs des entreprises qui s'engagent.

Un point d'attention est soulevé et partagé par l'ensemble des administrateurs : il faut réussir à faire converger l'offre et la demande. Et pour la réussite de la mission, il est très important de partir du besoin des associations en les questionnant sur leurs attentes.

Enfin, il est nécessaire de prendre en compte une modification de l'article L 823-1 du Code de commerce (issue de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016), lequel article impose désormais la désignation de commissaires aux comptes suppléants uniquement lorsque les commissaires aux comptes titulaires désignés sont des personnes physiques ou des sociétés unipersonnelles.

Il est en conséquence proposé, par souci de simplification, de supprimer la mention du commissaire aux comptes suppléant dans l'article 12 des statuts.

Ce dernier sera ainsi rédigé comme suit :

« Article 12 - Contrôle

Un commissaire aux comptes est nommé par le conseil d'administration. Il est investi des fonctions et pouvoirs que leur confère la législation en vigueur et, notamment, les dispositions des articles 225-218 et suivants du Code de commerce. »

Le conseil d'administration valide, à l'unanimité, toutes les propositions de modifications statutaires proposées, telles que ci-dessus exposées.

Il adopte article par article puis dans son ensemble le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la Fondation.

Ces nouveaux statuts n'entreront en vigueur que sous réserve de la validation de ces nouveaux par la Préfecture de Paris.

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs à Mathieu CISSE, avec faculté de subdélégation à toute personne de son choix, pour signer tous actes et accomplir toutes formalités consécutifs à ces modifications statutaires.

6/ RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tous les mandats des membres du conseil d'administration de la Fondation arrivent à échéance le 19 octobre 2021.

De ce fait, le conseil d'administration du Fondateur propose que les mandats des membres du collège des Fondateurs et du collège des personnes qualifiées soient renouvelés à compter du 19 octobre 2021 pour une durée 3 ans (durée statutaire).

Il est précisé que le mandat de Chantal ZIMMER (collège du Fondateur) ne peut être renouvelé que pour une durée expirant à la fin de son mandat d'administratrice de la Banque Populaire Rives de Paris lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2022.

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité de renouveler les mandats :

- **des membres du collège du Fondateur pour une durée de 3 ans à compter du 19 octobre 2021, sous réserve qu'ils conservent la qualité de membre du conseil d'administration de la Banque,**
- **des personnes qualifiées pour une durée de 3 ans à compter du 19 octobre 2021.**

Yves GEVIN poursuivra ses fonctions de représentant de la Banque Populaire Rives de Paris au sein du collège des représentants du fondateur et du personnel, à compter du 19 octobre 2021, pour une durée de 3 ans. Le CSE désignera son représentant pour une nouvelle période de 3 ans.

En conséquence, la composition du conseil d'administration de la Fondation à compter du 19 octobre 2021 sera la suivante:

Collège	Nombre de membres	Membres	Mode de désignation	Durée du mandat
Collège 1	3	L.PATRY N.SIMMENAUER C.ZIMMER *	désignés par la Banque	3 ans à compter du 19/10/2021 * NB : 1 an jusqu'à l'assemblée générale de la Banque de 2022
Collège 2	2	Y.GEVIN Représentant du CSE	Représentant du Fondateur désigné par DG Banque Représentant du personnel désigné par CSE	3 ans à compter du 19/10/2021
Collège 3	3 au moins 4 au plus	C.GROSJEAN G.HEAULME B.VIANNAY-GALVANI	Désignés par CA Banque	3 ans à compter du 19/10/2021

Le conseil d'administration prend acte de ces informations.

7/ RENOUELEMENT DES MEMBRES DU BUREAU

La composition du bureau du conseil est actuellement la suivante :

- Nicolas SIMMENAUER, Président
- Laurence PATRY, Trésorière
- Chantal ZIMMER, Secrétaire

Il est proposé de renouveler le mandat de ces membres à compter du 19 octobre 2021 pour une durée de 3 ans.

Il est précisé que le mandat de Secrétaire de Chantal ZIMMER ne peut être renouvelé que pour une durée expirant lors de la cessation de ses fonctions d'administratrice de la Fondation, elles-mêmes prenant fin à l'expiration de son mandat d'administratrice de la Banque Populaire Rives de Paris en 2022.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, renouvelle les membres du bureau dans leurs fonctions actuelles, pour une durée de 3 ans sous réserve qu'ils conservent la qualité de membre du conseil d'administration de la Fondation.

8/ MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire, SARL COGEX, a pris fin en 2019.

Il convient de le renouveler rétroactivement pour une durée de 6 exercices à compter de l'exercice 2019, soit jusqu'en 2025 (exercice clos le 31 décembre 2024). Cette durée ne pourra toutefois pas excéder celle de la Fondation.

Par ailleurs, le mandat du commissaire aux comptes suppléant, SARL EXAFICA, a pris fin en 2019. Compte tenu de la modification de l'article 12 précitée, son mandat ne sera pas renouvelé.

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de renouveler rétroactivement, à compter de 2019, le mandat de commissaire aux comptes de la SARL COGEX, représentée par M. Bernard LABOUESSE, pour une durée de 6 exercices, sous réserve que cette durée n'excède pas celle de la Fondation.

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant, SARL EXAFICA, arrivé à expiration en 2019, et de ne pas pourvoir à son remplacement, conformément aux dispositions de l'article L 823-1 alinéa 2 du Code de commerce et à l'article 12 modifié des statuts.

9/ PERSPECTIVES 2021

Point sur les comités 2021

	Comité Février 2021	Comité Avril 2021
Projets présentés	22	18
Projets retenus	18	16
Projets refusés	4	1
Projets ajournés	0	1
Montant accordé	66 400 €	71 185 €

⇒ 34 projets soutenus pour 137 585 €

⇒ Aide moyenne = 4 047 €

Le comité constate que la tendance est légèrement supérieure à celle de 2020.

Point sur les partenariats 2021

Une présentation des partenariats 2021 est réalisée :

Nom	Montant	Date fin	Objet du partenariat
ADIE	31 900	31/12/2021	Fléchage vers 3 antennes du territoire en proximité de nos agences, accompagnement du dispositif Jeunes, accueil de jurys au sein de la banque.
Fondation Université Cergy	40 000	31/12/2024	Accompagnement du dispositif Entrepreneuriat. Présence de la banque lors des inscriptions et de la remise des diplômes.
Fondation Entreprendre	45 000	31/12/2021	Fléchage vers 100 000 Entrepreneurs (intervention de collaborateurs en établissement scolaire) et vers Enactus (conseils de collaborateurs sur des projets d'étudiants de création d'entreprise dans l'ESS)
Paris Musées <i>renouvellement</i>	40 000	31/12/2023	Fléchage de la « Salle des enseignes » du musée Carnavalet qui bénéficiera de dispositifs pédagogiques
Le Créa	30 000	30/06/2022	Fléchage vers le dispositif d'insertion par la culture (intervention en milieu scolaire, public éloigné...) sur notre territoire de Seine Saint Denis
Les Bernardins <i>renouvellement</i>	45 000	31/12/2022	Programmation culturelle du Collège des Bernardins et relais de sa programmation musicale auprès de nos sociétaires
Crésus <i>nouveauté</i>	25 000	31/12/2021	Accompagnement de la clientèle fragile
Total	256 900		

Un nouveau partenariat avec l'association Crésus est prévue pour 2021: il s'agit d'une belle synergie avec l'activité de la Banque qui permettra de renforcer son dispositif d'accompagnement des clients fragiles. Crésus intervient sur la pédagogie financière et accompagne les bénéficiaires de microcrédits.

Point sur la communication et animation 2021

Plusieurs points concernant la communication et l'animation de la Fondation pour 2021 :

1/ Renforcer la communication de la Fondation

Objectif :

Objectifs Internes	Objectifs Externes
<ul style="list-style-type: none">Mieux faire connaître la Fondation auprès des collaborateursDévelopper le sentiment d'appartenance et de fierté	<ul style="list-style-type: none">Valoriser l'image de la banqueValoriser l'impact de notre démarche RSE en mettant à l'honneur les projets de nos lauréats

Planning prévisionnel :

- ⇒ Interne : une communication mensuelle à destination des collaborateurs
- ⇒ Externe et digitale : une communication bi-mensuelle et une mise à l'honneur des lauréats
- ⇒ Événementielle : reprise progressive des remises de prix en agence / coup de cœur des sociétaires remis à l'AG de la Banque / remise des prix départementaux prévue le 23 novembre 2021 à Sirius

2/ Valoriser la promotion de l'entrepreneuriat

Avec un objectif de doubler le nombre de projets soutenus et d'accompagner la reprise post-Covid.

3/ Refondre la communication de la Fondation avec l'élargissement de l'objet social.

Le conseil prend acte de ces informations.

Point sur le budget 2021

Le budget prévisionnel 2021 est présenté aux administrateurs et sera réparti de la façon suivante :

Budget 2021	Montant
compte en banque au 31-12-2020	382 084,66 €
+ dotation 2021	600 000,00 €
Total disponible	982 084,66 €
- subventions comités non encore décaissées au 31-12-2020	210 305,00 €
Reste disponible pour 2021	771 779,66 €

Répartition prévisionnelle budget 2021	Montant
Comités sélection	385 000 €
Partenariats institutionnels	280 000 €
Prix complémentaires (départementaux, coup de cœur sociétaires, opération com interne...)	23 000 €
Fonctionnement (communication, animations, outil digital, frais juridiques...)	40 000 €
Communication spécifique renouvellement Fondation	40 000 €
Total budget prévisionnel	768 000 €

Un point sur les subventions non décaissées est réalisé :

Subventions comités non encore décaissées	2018	2019	2020
Nombre de projets	1	5	30
Montants	3 500 €	12 000 €	104 059 €

Concernant les subventions 2018, 2019, et 2020 non encore décaissées à ce jour :

- ➔ Un point de situation a été réalisé avec chacune des associations
- ➔ Les projets sont en cours et le déblocage va être demandé

Il est rappelé que la Fondation soutient des projets qui n'ont pas encore eu lieu, et qu'il n'est donc pas anormal que la demande de déblocage intervienne dans l'année suivant l'accord de la subvention.

Annulation des aides accordées

Association	Année décision	Montant accordé	commentaires	Décision du CA
Association Cinéma différence	avr-21	1 200 €	association a décliné notre aide: leur budget actuel ne leur permet pas de mettre en place le projet	

Le conseil valide la réintégration de ce montant de 1200 euros au budget de la Fondation.

10/ DATES DES PROCHAINS CONSEILS ET COMITES

Le calendrier des comités 2021 mis à jour est présenté aux administrateurs :

Mois	Jour	Date	Horaire	Réunion	Lieu	salle	Administrateurs prévus
JUIN	Lundi	7	14h (nouvel horaire)	Comité Fondation	Sirius - 7è étage	visioconférence	Nicolas SIMMENAUER Laurence MALOISEL Claire GROJSMAN (Dominique GAUTIER)
SEPTEMBRE	Lundi	27	16h30	Comité Fondation	Sirius - 7è étage	salle du conseil	Laurence PATRY Laurence MALOISEL Grégoire HEAULME (Dominique GAUTIER)
NOVEMBRE	Lundi	22	16h30	Conseil d'administration	Sirius - 7è étage	salle du conseil	Tous les administrateurs
			A la suite du conseil	Comité Fondation	Sirius - 7è étage	salle du conseil	Chantal ZIMMER Laurence MALOISEL Béatrice VIANNAY-GALVANI (Dominique GAUTIER)

Date remise prix Fondation : 23 novembre /2021

Le Conseil prend acte de ces informations.

11/ QUESTIONS DIVERSES

Un moment de convivialité est proposé aux membres du conseil d'administration et il en ressort la volonté de se réunir autour d'un dîner en septembre prochain.

Le Président
Nicolas SIMMENAUER

